

# INTERNATIONAL MONETARY FUND

**IMF Country Report No. [18/356]** 

# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

novembre 2018

RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES STATISTIQUES DU SECTEUR EXTÉRIEUR (DU 19 AU 30 MARS 2018)

Ce document sur la République islamique de Mauritanie a été préparé par une équipe du Fonds monétaire international. Il est basé sur les informations disponibles au moment de son achèvement en août 2018.

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles au public à partir de

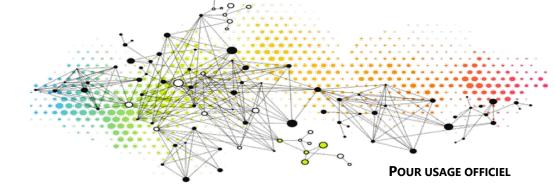
Fond monétaire international • Services de publication PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090 Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201

E-mail: <u>publications@imf.org</u> Web: <u>http://www.imf.org</u>

Prix: 18,00 \$ par copie imprimée

Fond monétaire international Washington, D.C.





# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**JUILLET 2018** 

RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES STATISTIQUES DU SECTEUR EXTÉRIEUR DU 19 AU 30 MARS 2018

# Préparé par Diana Cucu

Le présent rapport contient des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités de Mauritanie (le « bénéficiaire de l'AT »), en réponse à leur demande d'assistance technique. Ce rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) peut être communiqué par le FMI aux administrateurs du FMI et à leurs services, ainsi qu'aux autres organismes et entités du bénéficiaire de l'assistance technique et, à leur demande, aux services de la Banque mondiale et aux autres fournisseurs d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime [dont les membres du comité directeur du CRAT XX], sauf si le bénéficiaire de l'assistance technique s'y oppose explicitement (voir « Operational Guidelines for the Dissemination of Technical Assistance Information », disponible en anglais uniquement). La publication ou la communication du présent rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) en dehors du FMI, à des parties autres que les organismes et entités du bénéficiaire de l'assistance technique, les services de la Banque mondiale et les autres prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime, requiert le consentement explicite du bénéficiaire de l'assistance technique et du Département des statistiques du FMI.

# TABLE DES MATIÈRES Sigles et acronymes\_\_\_\_\_\_\_3 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMENDATION PRIORITAIRES 4 RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES \_\_\_\_\_\_5 **ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS** 6 B. Introduction 7 C. Balance des paiements 8 D. Les statistiques de la dette\_\_\_\_\_\_14 E. La position extérieure globale \_\_\_\_\_\_\_16 F. Responsables rencontrés au cours de la mission \_\_\_\_\_\_\_17 **TABLEAU** 1. Recommandations Prioritaires \_\_\_\_\_\_5 **ANNEXES** 1. Banque Centrale de Mauritanie: Balance des Paiements—Présentation sur le Site de la Banque 2. Nomenclature des recettes et paiements bancaires effectués par les banques commerciales pour le compte de leur clients résidents \_\_\_\_\_\_ 20 3. Crédits commerciaux : Structure des données à collecter pour la BdP et la PEG ; Traitement\_26 4. Estimation des transactions d'investissement direct de l'étranger relatives aux projets de construction publics qui durent plus d'un an—Model chiffré \_\_\_\_\_\_28 5. Formulaire d'enquête des investissements directs de l'étranger\_\_\_\_\_31

# **Sigles et Acronymes**

ΑT Assistance technique

BCM Banque Centrale de Mauritanie

BdP Balance des paiements

FSSF Fonds de stabilité du secteur financier

MBP5 5ème édition du Manuel de la Balance des Paiements

MBP6 6ème édition du Manuel de la Balance des Paiements et de la Position extérieure

globale

PEG Position Extérieure Globale

SSE Statistiques du secteur extérieur

STA Département statistique du Fonds Monétaire International

BSA Balance Sheet Approach/Approche du bilan

# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMENDATION PRIORITAIRES

- 1. Avec le soutien du Département Moyen-Orient et Asie Centrale (MCD) du Fonds monétaire international (FMI) et à la demande de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), une mission du Département des statistiques (STA) du FMI s'est rendue à Nouakchott du 19 au 30 mars 2018, pour fournir une assistance technique (AT) en matière des statistiques du secteur extérieur (SSE). Cette mission est conduite dans le cadre d'une initiative financée par le Fonds de stabilité du secteur financier (FSSF) : Sous-module Approche du bilan (BSA). Il s'agit d'un travail intersectoriel qui permettra la production de matrices BSA plus fiables pour soutenir les politiques macro-prudentielles, l'analyse de la stabilité financière des pays et la mission de surveillance du FMI.
- 2. La mission avait pour principaux objectifs de travailler étroitement avec la BCM afin de (i) développer le dispositif mis en place pour la confection de la balance des paiements (BdP), et (ii) proposer le cadre pour l'établissement de la position extérieure globale (PEG). A partir des constats et des recommandations faits par la dernière mission d'AT sur les statistiques du secteur extérieur (SSE) menée à la BCM en octobre 2016, cette mission note le besoin d'affiner la qualité de la plupart des postes de la BdP, notamment du compte financier, ce qui pourrait en même temps appuyer les efforts d'élaboration d'une PEG dans un futur prochain.
- 3. La BCM établie et publie la BdP selon la 5ème édition du Manuel de la Balance des Paiements (MBP5), traditionnellement en format analytique, qu'elle considère que lui sert mieux aux analyses économiques, par rapport à une présentation par composantes types qui permettrait une meilleure visibilité des postes et instruments dans la BdP. La collecte des données et la confection de la BdP sont plutôt adaptées à ce format analytique plus agrégé, ce qui affecte la qualité des indicateurs, surtout du compte financier.
- 4. Le dispositif principal de collecte des données nécessite de sérieuses améliorations en termes d'exhaustivité et de précision de l'information. Cela devrait être considérée en priorité. Compte tenu du défi proposé d'arriver à l'établissement d'une PEG, la mission est d'avis que les prochaines initiatives devraient se concentrer sur : (i) l'amélioration de la ventilation des indicateurs au sein du compte financier; les premières étapes pourraient commencer par une meilleure exploitation des statistiques monétaires, notamment fournir la ventilation des avoirs et engagements extérieurs du secteur bancaire, ainsi que de la banque centrale; (ii) développer de nouvelles sources de données (comme par exemple l'enquête sur les investissements directs) afin de mieux couvrir les opérations transfrontalières du secteur non-bancaire qui est très mal recensé dans la BdP et (iii) améliorer la qualité des statistiques de la dette extérieure.
- 5. Il est à noter que la mise en œuvre de ce plan d'action ne pourrait être réalisée que si les ressources humaines allouées à l'établissement des ESS sont renforcées ; la

production de la balance de paiements est actuellement assurée par un minimum de personnel, à savoir : un statisticien et un directeur adjoint en tant que coordinateur/statisticien, qui est en principe responsable de trois divisions à la fois.

## **RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES**

6. Afin de contribuer aux progrès dans les domaines susmentionnés, la mission a recommandé un plan d'action détaillé sur un an, avec en priorité les recommandations ci-dessous, qui revêtent une importance particulière pour l'amélioration des statistiques du secteur extérieur.

**Tableau 1. Recommandations Prioritaires** 

| Délai prévu       | Recommandation prioritaire  | Institutions responsables |
|-------------------|---|---------------------------|
| Décembre<br>2018  | Renforcer l'équipe responsable de la production de BdP, idéalement en complétant les ressources humaines avec du nouveau personnel plutôt que de déménager d'autres équipes de la BCM.  | ВСМ                       |
| Septembre<br>2018 | Adopter la maquette en « format standard » contenant les composantes type de BdP et de la PEG dans la préparation des ESS.  | ВСМ                       |
| Septembre<br>2018 | Règlements bancaires : Tester et mettre en œuvre la nomenclature conçue par la BCM à l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de précision sur la nature des transactions effectuées par les banques au nom de leurs clients ; Règlements bancaires : Ajouter aux détails collectés par les messages « Swift » des champs avec des codes qui permettent l'identification de la nature des transactions BdP ; s'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements. | всм                       |

7. De plus amples informations sur les recommandations prioritaires et les mesures/jalons correspondants se trouvent dans le plan d'action, à la section « Évaluation technique détaillée et recommandations ».

# **ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS**

#### A. Plan d'Action

#### 8. Cette partie présente sous forme de tableau, les recommandations pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale :

| Priorité | Mesure/repère   | Date de<br>réalisation<br>prévue |
|----------|---|----------------------------------|
| Élevée   | Adopter la maquette « format standard » contenant les composantes         | Septembre                        |
|          | type de BdP et de la PEG dans la préparation des ESS.                     | 2018                             |
| Élevée   | Règlements bancaires : Tester et mettre en œuvre la nomenclature          | Septembre                        |
|          | conçue à l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de    | 2018                             |
|          | précision sur la nature des transactions effectues par les banques au     |                                  |
|          | nom de leurs clients  |                                  |
| Élevée   | Affiner le projet de nomenclature ; attention particulière sera accordée  | Décembre                         |
|          | aux libellés attribués aux crédits commerciaux—veiller à ce que la nature | 2018                             |
|          | des flux soit correctement identifiée, correspondant au traitement de     |                                  |
|          | crédits commerciaux discuté lors de la mission                            |                                  |
| Élevé    | Règlements banque centrale :  | Septembre                        |
|          | Ajouter aux détails collectés à partir des messages « Swift » des champs  | 2018                             |
|          | avec des codes permettant l'identification de la nature des transactions  |                                  |
|          | de la BdP ;   |                                  |
|          | S'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements |                                  |
|          | ; assurer leur formation afin qu'ils maitrisent la codification           |                                  |
|          | correspondante aux besoins de la BdP.                                     |                                  |
| Faible   | Identifier les composantes BdP/PEG des avoirs et des engagements de       | Décembre                         |
|          | la banque centrale, en utilisant la ventilation plus détaillée des        | 2018                             |
|          | statistiques monétaires ;   |                                  |
| Elevé    | Identifier une structure plus détaillée des avoirs et des engagements des | Janvier 2019                     |
|          | banques commerciales parmi les statistiques monétaires (voir comme        |                                  |
|          | modèle le Tableau A6.3 Rapprochement des postes du compte de              |                                  |
|          | patrimoine des autres institutions de dépôts et des composantes de la     |                                  |
|          | PEG du Guide de la compilation <i>MBP6</i> ) ;                            |                                  |
| Elevé    | Demander à la Direction des Placements de communiquer les encours         | Juillet 2018                     |
|          | et les recettes (y compris les intérêts) liés aux placements des fonds    |                                  |
|          | pour le compte d'administration publique                                  |                                  |
| Elevé    | Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la     | Juillet 2018                     |
|          | liste des projets publiques à longue terme en vue de les enquêter et les  |                                  |
|          | classifier parmi les investissements directs ; assurer le rapprochement   |                                  |

| Priorité | Mesure/repère  | Date de<br>réalisation<br>prévue                              |  |  |  |
|----------|--|---|--|--|--|
|          | entre les éléments des investissements directs communiquées par les        |   |  |  |  |
|          | entreprises et les décaissements/remboursements effectués par              | entreprises et les décaissements/remboursements effectués par |  |  |  |
|          | l'administration publique ;  |   |  |  |  |
| Élevé    | Utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour        | Juillet 2018  |  |  |  |
|          | l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non-bancaire ;      |   |  |  |  |
| Élevé    | Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct (en particulier | Juillet 2018  |  |  |  |
|          | visiter le Guichet Unique pour la liste des entreprises à enquêter)        |   |  |  |  |
| Élevé    | Mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissements directs pour les Sep    |   |  |  |  |
|          | positions de fin d'année 2016.   | 2018  |  |  |  |

#### **B.** Introduction

- 9. Une mission du Département des statistiques (STA) du FMI s'est rendue à Nouakchott du 19 au 30 mars 2018, pour fournir une d'assistance technique (AT) en matière des statistiques du secteur extérieur (SSE) à la Banque centrale de Mauritanie (BCM). La mission s'est concentrée sur (i) le développement du dispositif mis en place pour la confection de la balance des paiements (BdP) et (ii) l'articulation d'un cadre statistique qui permettra l'établissement de la PEG en cohérence avec le système mauritanien de BdP. Ce dernier a également été évalué pour identifier les progrès depuis les dernières missions d'AT et proposer des améliorations à servir le but du projet actuel. Notamment, la mission a étroitement travaillé avec l'équipe chargé des SEE pour identifier les sources de données disponibles, qui pourront également alimenter le compte financier de la BdP et la PEG.
- 10. Conformément aux axes autour desquels évoluent les principaux enjeux de la BdP, la mission a rencontré les gestionnaires des domaines clés d'où un développement est attendu à court terme : l'équipe focale de la BCM chargé de l'amélioration de la collecte des règlements (auprès des banques commerciales et de la banque centrale) ; l'équipe de la dette extérieure au sein de la BCM; ainsi que le Directeur de la Mobilisation des Ressources et de la Coordination de l'Aide Extérieure du Ministère de l'Economie et des Finances.
- La mission s'est entretenue avec Monsieur le Gouverneur de la BCM sur les 11. mesures à prendre afin d'optimiser les chantiers ouverts ainsi que sur le besoin de renforcer l'effectif affecté aux travaux des SSE de manière urgente. La mission tient à exprimer sa gratitude envers les autorités mauritaniennes notamment la BCM et le Ministère des

Finances pour leur excellente collaboration et pour l'hospitalité dont elle a bénéficié durant son séjour, ce qui a largement contribué au succès de la mission.

## C. Balance des paiements

#### Dispositif d'établissement

- 12. La mission a évalué l'état actuel du dispositif de production de la balance des paiements y compris les sources de données et les pratiques statistiques d'établissement; elle s'est intéressée en particulier si la qualité du dispositif actuel de la BdP permettait le relier d'une manière cohérente aux besoins de l'élaboration d'une PEG. La dernière évaluation du dispositif BdP a été faite pendant la mission d'AT portant sur les statistiques extérieures remontant à octobre 2016.
- 13. Le système de la BdP repose sur l'essentiel sur les règlements bancaires, effectués par les banques commerciales pour compte propre et pour le compte de leurs clients. Pour éviter la redondance des données statistiques soumises par les banques aux différents départements de la BCM, la banque centrale a conçu un canal de « reporting » centralisé, à travers le Département de la Supervision Bancaire qui collecte (en évitant la superfluité) les données selon la demande des départements spécialisés de la BCM.
- 14. En outre, on note également un nombre important de règlements effectués directement par la BCM : paiements pour leurs propres comptes, au nom de l'état, ainsi que sur le compte de certaines entreprises détenues par l'état (ex : Air Mauritanie, Société Nationale des Industries Minières, etc ). Les deux chaînes des paiements sont génériquement appelées par la BCM : « Règlements de la banque centrale » et « Règlements des banques primaires ».
- 15. Les données douanières, les statistiques monétaires, et celles sur la dette extérieure (qui couvre dans une mesure significative des prêts concessionnels ou semi-concessionnels empruntés par le secteur public) s'ajoutent pour compléter le dispositif d'établissement de la BdP.
- 16. Par rapports aux constats de la mission d'AT de 2016 la qualité des données sur les exportations et les importations s'est améliorée d'une manière significative grâce à l'apport de celle-ci qui a redéfini un schéma déclaratif pour le commerce et les différents régimes douaniers (y compris le traitement des zones franches). Par conséquent, la production des statistiques des biens est maintenant proprement reliée aux données douanières En effet, c'est la principale amélioration depuis la dernière mission.
- 17. La BCM s'est déclarée en difficulté de mettre en œuvre la plupart de ces recommandations, compte tenu les ressources limitées à leur disposition ; toutefois, une nomenclature standardisée des transactions « type BdP », a été conçue par la BCM pour aider

les banques commerciales mieux classifier les règlements, selon les besoins de BdP ; la nomenclature était en train d'être finalisée et distribuée aux banques pour usage régulier.

- La BdP est établie et diffusée dans le format analytique, qui sert mieux aux 18. analyses économiques effectuées par le FMI dans le cadre des programmes financiers, et elle est transposée sous format maquette de transmission « F10 » pour la soumission de données vers le STA.
- 19. Néanmoins, la collecte des données et le dispositif de production sont plutôt adaptés à ce cadre comptable ; les opérations du compte courant se présentent toujours d'une manière agrégée : une typologie relativement limitée de services et de revenus (même si les détails sont parfois disponibles dans les opérations bancaires) est employée. Cependant, le compte financier souffre d'un manque de ventilation plus détaillée des instruments financiers par secteur institutionnel et par échéance. Ainsi, en s'appuyant sur l'appartenance à un secteur institutionnel, les composantes du compte financier de la BdP relèvent : (i) le niveau total des actifs et des passifs des institutions de crédits, (ii) les avoirs de réserve encore trop agrégés, et (iii) une couverture faible des créances et des engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire. La PEG n'est pas produite et le cadre pour en collecter des données statistiques appropriées n'est pas encore mis en place.
- 20. D'un côté, la difficulté de ne pas facilement retrouver la nature des transactions dans les règlements bancaires et d'autre côté, l'insuffisance des sources de données complémentaires relatives aux SSE (comme par exemple une enquête sur les investissements directs, ou les déclarations sur les avoirs et les engagements du secteur non-bancaire), limitent la ventilation des composantes du compte financier. Compte tenu de l'objectif d'établir la PEG, il conviendra d'observer qu'une classification des transactions BdP par composante types, permettra de mieux identifier les postes du compte financier ventilés spécifiquement par : instrument financier (investissements directs, de portefeuille, prêts etc.)/secteur institutionnel/échéance. Cette classification permettra une meilleure identification des corrélations entre les deux statistiques et l'analyse des sources de données nécessaires au développement d'une PEG intégrée.
- 21. La mission a proposé que le « format standard » des composantes BdP soit utilisé pour la confection. A la fois, la « forme analytique » n'est qu'un réarrangement des postes provenant de la forme standard et peut être obtenue facilement si la précédente est disponible. À des fins d'analyse économique et pour faciliter le suivi des tendances en connexion avec les données historiques, la présentation analytique peut également être établie.

#### Mesures recommandées :

Adopter la maquette en format standard contenant les composantes type de BdP en corrélation avec la classification des éléments de la PEG;

#### **Ressources humaines**

- 22. En matière d'adéquation des ressources humaines, la mission a noté que le travail sur les SSE est assuré par une seule compilatrice au sein de la banque centrale, sous la coordination directe du Sous-directeur de la Sous-direction BdP. Il faut signaler que par rapport à l'évaluation précédente (octobre 2016), l'équipe a perdu un cadre, qui a été affecté à un autre service de la banque centrale. La perte est couverte par les deux, dont l'appui du sous-directeur qui maitrise la méthodologie et finalement compile la BdP (en absence d'un chef service) se relève essentiel. Comme le pays envisage de produire la PEG, cette nouvelle tâche va induire un surcroit de travail. Cependant, la mission souligne qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources humaines supplémentaires afin d'améliorer la capacité de production et de donner plus de temps aux techniciens supérieurs, qui devraient se concentrer sur les analyses statistiques pour mieux affiner les estimations et les ajustements. La mission trouve que la fin imminente du mandat de Sous-directeur en raison de son départ à la retraite, nécessiterait la formation d'un cadre supérieur (au moins) qui serait formé aux besoins spécifiques du domaine statistique et les défis de son établissement.
- 23. Dans ces circonstances, la mission a travaillé en étroite collaboration avec la BCM afin de (i) proposer des améliorations au système d'établissement de la BdP et de préparer un cadre cohérent qui pourrait servir de point de depart a l'établissement de la PEG, en cohérence avec le dispositif de BdP; (ii) d'entamer des chantiers afin de développer de nouvelles sources de données qui appuieraient mieux l'établissement du compte financier ; et (iii) d'assurer la bonne compréhension du cadre méthodologique, de manière à mettre en évidence une articulation cohérente des composantes du compte financier avec celles de la PEG.

#### Mesures recommandées :

Renforcer l'équipe responsable de la production de BdP, idéalement en complétant les ressources humaines avec du nouveau personnel plutôt que de déménager d'autres équipes de la BCM.

#### Sources de données

- 24. Pour l'essentiel, les statistiques de la BdP de la Mauritanie s'appuient sur un dispositif de déclarations des règlements bancaires effectués par les banques commerciales et la banque centrale. Les données du compte financier proviennent de la situation « monétaire » des banques et de la BCM (traitées d'une manière agrégée), du compte pétrolier de l'Administration publique ainsi que de l'état de la dette publique. Les données collectées ne sont pas retraitées ou recoupées avec d'autres sources (excepté le commerce de biens) et la BdP ne comporte pas d'estimation.
- Même si la couverture des transactions transfrontalières est tout à fait 25. satisfaisante, le système des rapports de règlements bancaires internationaux ne permet pas l'identification et la classification convenable des transactions au niveau de détail

nécessaire à l'élaboration de la BdP. En effet, l'équipe de la BdP est obligée de revenir vers les agents bancaires régulièrement pour des explications supplémentaires et afin d'affiner les encadrements. La codification est plutôt basée sur des hypothèses empiriques et dans l'absence de détails plus précis, l'estimation des comptes de BdP se fait d'une manière agrégée (voir la structure des comptes dans l'annexe 1-source : site d'internet de la BCM).

- La mission a passé en revue le projet de nomenclature préparé par la BCM<sup>1</sup> (en annexe 2) en cours d'être mis en place au niveau des banques commerciales visant l'amélioration de la qualité de l'état des règlements bancaires. Elle a également rencontré le représentent du département informatique, chargé des procédures de transmission des déclarations des banques (membre d'équipe focale de la BCM en charge d'améliorer la collecte des données statistiques auprès des banques). Lorsque la nomenclature est perfectible, la mission a recommandé qu'elle soit immédiatement testée (avec les banques) et mise en place pour fluidiser le « reporting » à travers les banques commerciales. A noter que la BCM préférerait centraliser les demandes adressées aux banques commerciales (par ses départements) et mettre en œuvre tous les changements significatifs en même temps. Compte tenu de la prévalence de cette source de données pour la compilation de la BdP, la mission a estimé que la mise en œuvre de la nomenclature devrait être considérée comme hautement prioritaire.
- 27. La mission a recommandé à l'équipe de la BdP de porter une attention particulière à l'identification correcte des libellés attribué aux crédits commerciaux. Pour ce qui concerne le traitement méthodologique, la mission propose à regrouper les éléments de crédits commerciaux selon la structure proposée dans l'annexe 3 (à partir des recommandations du Guide pour l'établissement des statistiques selon le MBP6).
- 28. La mission appui la proposition de la BCM d'ajouter un champ contenant des descriptions convenables pour la BdP aux ordres de paiements exécutés par Swift. Cette initiative permettrait que la codification des opérations soit faite en « temps réel », au moment des règlements, par les agents chargés avec les ordres des paiements, selon une nomenclature des libelles similaire avec celle conçue pour les règlements bancaires. L'équipe BdP va assurer la formation de leurs collègues, pour qu'ils puissent surmonter l'obstacle de ne pas être familier avec la codification de BdP.

#### Mesures recommandées :

Règlements banques primaires :

a. Equipe focale de projet de la BCM: Tester et mettre en œuvre la nomenclature conçue pour l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de précision sur la nature des transactions effectuées par les banques au nom de leur clients-haute priorité;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Suivant une recommandation faite par la dernière mission d'AT du FMI

b. Equipe BdP : Affiner la nomenclature destinée et harmoniser le traitement de crédits commerciaux en suivant le traitement recommandé par la mission.

#### Règlements banque centrale :

- a. L'équipe focale du projet de la BCM : Ajouter aux détails collectes par les « Swift » des champs avec des libelles/codes qui permettent l'identification de la nature des transactions BdP;
- b. L'équipe de la BdP : S'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements ; former leur collègue afin qu'ils maitrisent la codification de paiements pour les besoins de BdP.
- 29. Les avoirs et les passifs extérieurs de la banque centrale relève deux postes agrégés sur les avoir et les passifs de la BCM (net). Cependant, les éléments composants des avoir de réserves proposées par le MBP6 comprennent : (1) l'or monétaire, (2) le numéraire et dépôt, (3) les titres ; (4) les droits de tirage speciaux ; (5) la position de réserve au FMI ; et (6) les autres créances. Après avoir analysé en étroite concertation avec l'équipe BdP la classification couramment disponible dans le compte de patrimoine de la BCM, il est devenu nécessaire que l'équipe BdP communique avec le service chargé des statistiques monétaires afin d'obtenir plus de détail sur les données du bilan, ce qui permettra d'identifier correctement les actifs et les passifs extérieurs de la banque centrale.

#### Mesures recommandées :

- La Sous-direction BdP travaille en étroite concertation avec la Sous-direction des études monétaires pour identifier les éléments des avoirs et des engagements de la banque centrale, selon la structure analysée avec la mission ; en particulier, une ventilation plus détaillée des comptes de la banque centrale dans les statistiques monétaires serait nécessaire :
- 30. Au sujet des actifs et des passifs extérieures des banques commerciales : la mission précédente notait déjà que la partie de l'activité pour compte propre des banques commerciales n'est pas encore suffisamment exploitée. En effet, identique à la situation des actifs et des passifs de la banque centrale, les transactions financières des banques commerciales peuvent s'identifier par deux lignes de total : Banques commerciales (net), dont: Avoir et Engagements.
- 31. La mission a recommandé que les statistiques monétaires soient examinées de la même manière que les actifs et les passifs de la banque centrale ; la structure proposée par le tableau A 6.3 du Guide pour l'établissement des statistiques selon le MBP6) serait suivie.

#### Mesures recommandées :

- Identifier une structure plus détaillée des avoirs et des engagements des banques commerciales dans les statistiques monétaires, en suivant l'approche suivie dans le Tableau A6.3 Rapprochement des postes du compte de patrimoine des autres institutions de dépôts et des composantes de la position extérieure globale (PEG);
- **32.** Quant aux éléments les plus importants à surveiller pour l'administration publique, il s'agirait de : (i) « le compte pétrolier » ouvert auprès des banques à l'étranger (pour percevoir les recettes)—pour les avoirs extérieurs et de (ii) la dette extérieure ;

#### Mesures recommandées :

- Avoirs extérieurs : Demander à la Direction des Placements de communiquer les encours et les recettes (y compris les intérêts) liés aux placements des fonds pour le compte de l'administration publique;
- Engagements extérieures: Vérifier l'exhaustivité des montants de décaissements retracés par la BCM des projections et d'autres renseignements disponibles au niveau de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances.
   Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la liste des entreprises impliquées dans des projets publiques d'infrastructure. Inclure ces entreprises dans l'échantillon de l'enquête sur les investissements directs (transactions et positions). Assurer le rapprochement entre les éléments d'investissement direct communiquées par les entreprises et les décaissements/remboursements effectués par l'administration publique.
- **33.** Les créances et les engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire : le contrôle des changes sur les transactions financières limite la typologie des transactions internationales déroulées par le secteur non-bancaire ; toutefois une couverture très insuffisante des créances et engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire se fait sentir dans le compte financier. La position débitrice/exportatrice du secteur non-bancaire ne peut pas s'estimer dans un contexte des données presque inexistante.
- **34. Comme premières mesures envisagées, la mission a recommandé :** (i) pour les avoirs extérieurs : utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non bancaire ; (ii) en ce qui concerne les engagements : mettre en œuvre une enquête sur les investissements directs de l'étranger ; ça va permettre déjà la comptabilisation des transactions financières clés, dans l'ensemble de la BdP et de la PEG.

#### Mesures recommandées :

• Utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non bancaire ;

Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct comme convenu lors de la mission et mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissement direct pour les positions de fin d'année 2016.

#### **Investissements directs**

- 35. L'Investissement direct se présente dans la BdP comme post un agrégé : « Investissement direct (net), dont : industries pétrolières (net) ». La collecte des données repose largement sur les règlements bancaires. Du fait que les dernières couvrent insuffisamment les éléments des investissement directs (notamment les bénéfices réinvestis), la qualité faible des transactions retracées par le dispositif de la BdP mauritanien s'ajoute aux difficultés d'appréhender correctement les flux des investissements directs. De plus, il n'y a pas des données sur les stocks.
- 36. La mission recommandé la mise en œuvre d'une enquête annuelle sur les investissements directe de l'étranger. Elle a également proposé une esquisse de questionnaire d'enquête (l'annexe no 5). Compte tenu des ressources limitées à la disposition de la BCM et de la complexité d'une telle enquête, la mission a d'abord recommandé de mener une enquête pilot auprès d'un certain nombre d'entreprises concernées. Cela permettra de mieux tester les questionnaires et la compréhension de la méthodologie par les répondants, de promouvoir l'enquête afin d'assurer un taux de réponse raisonnable, et, ce qui est le plus important, de collecter une première série de transactions et de positions sur les investissements direct et d'essayer les comparer avec les données provenant des sources de données existantes. A la suite, l'enquête pourrait être menée de manière régulière.
- La banque centrale doit développer un registre des entreprises d'investissement **37**. direct à enquêter annuellement sur les secteurs les plus connus; la population considérée pourrait donc comprendre : (i) les principales sociétés minières et pétrolières, (ii) les entreprises de pêche, (iii) les banques résidentes avec participation étrangère, (iv) les sociétés de télécommunication ; autre type des sociétés identifiable au Guichet unique de Nouadhibou (pour les zone franches) et au Guichet unique du Ministère de l'Economie et des Finances.

#### Mesures recommandées :

- Mettre en œuvre une enquête pilot sur les investissements direct afin d'estimer les positions de fin 2016 et les flux pour le 2017;
- Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct comme convenu lors de la mission et mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissement direct pour les positions de fin d'année 2016.

## D. Les statistiques de la dette

38. L'établissement des statistiques de la dette publique extérieure est quelque peu controversé en Mauritanie : compte tenu du fait que la BCM est chargée des paiements du

service de la dette, la principale préoccupation de la banque (y compris l'administration publique) est de surveiller avec précision le service de la dette, de sorte que les paiements dus puissent être effectués d'une manière régulière, à l'échéance. En principe, ce sont les bailleurs qui notifient la BCM sur le service de la dette dû, quinze jours avant l'échéance.<sup>2</sup>

- 39. Cela signifie que l'accent est mis sur le suivi du service de la dette, essentiellement basé sur les notifications des créanciers. Cependant, l'estimation des décaissements repose également sur les données envoyées par les bailleurs sur les tirages réels, plutôt que sur des données statistiques collectées à partir des sources résidentes ; dans le cas des crédits fournisseurs par exemple, les décaissements sont connus par les créanciers eux-mêmes. On considère actuellement que les enregistrements les plus complets sur les décaissements appartiennent aux créanciers non-résidents. A cet instar, les créanciers envoient des données sur les décaissements réels relatifs à leurs contrats. C'est de cette manière que le suivi des décaissements sur les prêts en cours de tirage est effectué (ce sont les bailleurs qui envoient les montant décaisses, avec un retard par rapport à la date de tirage). Communication avec les créanciers occasionnée par les paiements du service de la dette est la principale source d'information en ce qui concerne la dette publique.
- 40. En outre, une Direction chargée du suivi des ressources financières au Ministère de l'économie et des finances dispose d'une base de données des décaissements alimentée par les demandes de décaissements. Ces deux sources de données sont utilisées pour établir les statistiques de la dette en supposant que à peu près quatre-vingts pourcents des demandes de décaissements seraient déboursées.
- 41. Il a été révélé qu'une partie importante de la dette extérieure publique est destinée à financer des projets publics de construction, qui se déroulent pendant une durée de plus d'une année ; la mission a recommandé d'identifier ces projets en demandant la liste des projets de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances, identifier les entreprises (branches) locales qui déroulent les transactions et refléter leur opérations dans la BdP comme investissements directs de l'étranger (en suivant les décaissements et les paiements de la dette effectués par l'administration publique, en même temps); la structure des données nécessaires pour assurer le cadrage comme investissements directs et le rapprochement avec les flux de la dette publique ont été discutés par la mission avec l'équipe de la BdP (un modèle chiffré de calcul et les éléments à suivre pour estimer la valeur de l'investissement direct est présenté dans l'annexe 4).

#### Mesures recommandées :

Vérifier l'exhaustivité des montants des décaissements retracés par la BCM à partir des projections et d'autres renseignements disponibles au niveau de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A l'exception notable de la Banque islamique de développement, qui suit une procédure différente en raison des arrangements différentes

Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la liste des projets publiques à longue terme en vue de les enquêter ; ajouter les opérations liées à ces projets aux investissements directs ; assurer le rapprochement entre les éléments des investissements directs communiqués par les entreprises et les décaissements/remboursements effectués par l'administration publique.

## E. La position extérieure globale

- 42. La mission trouve que la mise en place de la PEG en Mauritanie pourra aboutir à la fin d'un cycle de préparation des sources de données correspondantes. Le point de départ serait une couverture suffisante des transactions financières et l'identification des éléments sectoriels des stocks qui pourraient être plus facilement recensées (par exemple, sur la banque centrale et sur le secteur bancaire). Ensuite, il y a besoin de mettre au pied une collecte de données appropriées qui permettront d'identifier les actifs et les passifs financiers au niveau suffisamment détaillé (surtout en ce qui concerne le secteur privé, et notamment sur l'investissement direct). Certaines informations sur les positions devront être suivis réqulièrement (par exemple, les statistiques de la BRI, l'enquête sur les investissements directs de l'étranger, le compte de l'administration publique, le suivi sur la dette publique, etc.).
- 43. La mise en œuvre de l'enquête sur les investissements directs de l'étranger (couvrant les flux et les stocks y afférentes) sera cruciale si on veut améliorer de manière significative la qualité de la BdP et alimenter la PEG avec des positions financières Si ce n'est que pour mentionner, presque exclusivement, les projets d'infrastructures publiques sont financés par l'étranger.
- 44. Dans le même temps, un travail exploratoire et un rapprochement avec l'équipe en charge de statistiques monétaires de la BCM afin de mieux exploiter les statistiques monétaires, ainsi que les informations sur les avoirs de réserve. Actuellement, les données très agrégées provenant de statistiques monétaires sont reprises en tant qu'estimation des actifs et des passifs nets du secteur bancaire, ainsi que des avoirs de réserve.

# F. Responsables rencontrés au cours de la mission

Sur la liste des responsables rencontrés au cours de la mission doivent figurer le nom complet, l'intitulé du poste/titre dans l'institution et le courriel de chaque personne ; cette liste se trouve toujours à la dernière sous-section.

| Nom                                 | Institution  | Courriel             |
|-------------------------------------|--|----------------------|
| Boumedienne ould<br>Mohamed Taya    | Directeur Général des Etudes/BCM   | boumt@bcm.mr         |
| Mamadou<br>DEMBELE                  | Directeur Adjoint Charge de la Balance des<br>Paiements/DGE/BCM  | dembele@bcm.mr       |
| Aminetou Mint<br>Mohamed YAHYA      | Chef de Service de l'Enregistrement des<br>Réglements des Transactions Extérieures<br>DGE/BCM  | amina@bcm.mr         |
| Mohamed ould<br>Abdelkader          | Chet de Service Dette Extérieure DGE/BCM   |                      |
| Sarra M<br>MOHAMED                  | Chef de section Dette Ftat/DGF/BCM   |                      |
| Khattary OULD<br>Mohamed BABA       |  |                      |
| Mohamed Salem<br>Ould Nani          | Directeur de la Mobilisation des Ressources et<br>de la Coordination de l'Aide Extérieure/Ministere<br>de l'Economie et des Finances | msalemnany@gmail.com |
| Mohamed Sidi Mohamed Consultant BCM |  | msidimohamed@bcm.mr  |

# Annexe no. 1. Banque Centrale de Mauritanie : Balance des Paiements—Présentation sur le Site de la Banque Centrale

| BALANCE DES PAIEMENTS (Millions USD) | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      | 2016    |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Balance commerciale                  | (487,9)   | (392,9)   | (710,9)   | (559,4)   | (499)   |
| Exportation                          | 2 641,0   | 2 651,5   | 1 935,4   | 1 388,6   | 1 401   |
| Minerai de fer                       | 1 130,7   | 1 358,1   | 730,7     | 340,0     | 418     |
| Pétrole                              | 271,2     | 216,9     | 194,8     | 73,1      | 87      |
| Cuivre                               | 238,0     | 216,3     | 165,8     | 195,1     | 138     |
| Or                                   | 445,2     | 471,8     | 407,4     | 333,6     | 289     |
| Pêche                                | 479,0     | 329,7     | 377,5     | 388,9     | 421     |
| Autres                               | 76,7      | 58,8      | 59,1      | 57,8      | 47      |
| Importation, fob                     | (3 128,8) | (3 044,3) | (2 646,3) | (1 948,0) | (1 900) |
| Produits alimentaires                | (381,5)   | (377,0)   | (370,5)   | (395,3)   | (334)   |
| Produits pétroliers                  | (656,5)   | (633,8)   | (595,9)   | (337,9)   | (355)   |
| Dont SNIM                            | (110,4)   | (109,5)   | (102,0)   | (55,0)    | (37)    |
| МСМ                                  | (49,7)    | (46,1)    | (44,4)    | (28,0)    | (21)    |
| Tasiast                              | (111,9)   | (101,1)   | (4,1)     | (3,4)     | (0)     |
| industries extractives               | (1 625,2) | (1 579,8) | (1 018,8) | (745,4)   | (466)   |
| dont SNIM                            | (483,2)   | (489,3)   | (420,7)   | (199,4)   | (157)   |
| МСМ                                  | (160,4)   | (139,5)   | (186,7)   | (84,3)    | (80)    |
| Tasiast                              | (966,6)   | (590,3)   | (130,9)   | (187,1)   | (166)   |
| Exploration pétrolières              | (15,0)    | (360,7)   | (280,5)   | (274,7)   | (64)    |
| Autres importations                  | (465,5)   | (453,7)   | (661,1)   | (469,4)   | (744)   |
| Service et revenus (nets)            | (1 048,9) | (1 016,8) | (873,5)   | (574,6)   | (452)   |
| Services (nets)                      | (858,3)   | (813,7)   | (620,7)   | (394,6)   | (336)   |
| dont licences pêche                  | 11,7      | 27,7      | 110,3     | 66,5      | 76      |
| Revenus (nets)                       | (190,6)   | (203,2)   | (252,8)   | (180,1)   | (117)   |
| dont compensation pêche              | 89,0      | 91,2      | 0,0       | 60,3      | 59      |

| BALANCE DES PAIEMENTS (Millions USD)          | 2012      | 2013      | 2014      | 2015    | 2016  |
|---|-----------|-----------|-----------|---------|-------|
| Transferts courants (net)                     | 310,7     | 140,8     | 113,7     | 178,4   | 245   |
| Transferts privés (net)                       | 42,7      | 56,9      | 49,8      | 77,3    | 75    |
| Transferts officiels                          | 268,0     | 83,9      | 63,9      | 101,0   | 170   |
| dont allègement PPTE<br>multilatéral 1/       | 0,9       | 0,0       | 0,0       | -       | -     |
| Balance des Transactions Courantes            | (1 226,1) | (1 268,9) | (1 470,7) | (955,7) | (707) |
| Compte de capital et d'opérations financières | 1 823,3   | 1 569,6   | 1 222,6   | 1 253,4 | 492   |
| Compte Capital                                | 40,7      | 4,8       | 16,0      | 31,2    | 8     |
| Autres  | 40,7      | 4,8       | 16,0      | 31,2    | 8     |
| Compte d'opérations financières               | 1 782,5   | 1 564,8   | 1 206,6   | 1 222,2 | 483   |
| Investissement direct (net)                   | 1 386,1   | 1 126,0   | 501,9     | 501,7   | 271   |
| Dont: industries pétrolières (net)            | 157,4     | 410,2     | 265,2     | 310,3   | 71    |
| Prêt officiels à moyen et long terme          | 505,8     | 216,0     | 123,8     | 407,6   | 144   |
| Décaissements                                 | 606,0     | 316,1     | 269,6     | 570,4   | 324   |
| Etat  | 259,4     | 176,4     | 256,8     | 570,4   | 322   |
| SNIM  | 286,6     | 139,7     | 12,8      | -       | 3     |
| Principal exigible                            | (100,2)   | (100,1)   | (145,8)   | (162,8) | (180) |
| Autres transactions privées en capital        | (109,3)   | 222,8     | 581,0     | 312,9   | 77    |
| Erreurs et omissions                          | (108,5)   | (285,0)   | (61,3)    | (138,3) | 135   |
| Balance globale                               | 488,7     | 15,7      | (309,4)   | 159,4   | (80)  |
| Financement                                   | (488,7)   | (15,7)    | 309,4     | (159,4) | 80    |
| Actifs extérieurs nets                        | (402,1)   | (26,7)    | 298,8     | (165,3) | 80    |
| BCM (net)                                     | (473,6)   | (28,6)    | 312,1     | (197,3) | (21)  |
| Avoirs  | (457,7)   | (36,3)    | 326,1     | (182,1) | (2)   |
| Engagements                                   | (15,8)    | 7,7       | (14,0)    | (15,2)  | (19)  |
| Banques commerciales (nets)                   | 84,9      | 5,8       | (17,6)    | 15,7    | 77    |
| Comptes pétrolier                             | (13,5)    | (3,9)     | 4,3       | 16,3    | 24    |
| Financement exceptionnel                      | (86,6)    | 11,0      | 10,6      | 5,9     | -     |

Source : Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

# Annexe no. 2. Nomenclature des recettes et paiements bancaires effectués par les banques commerciales pour le compte de leur clients résidents

| Code | Libelle   | Nature Économique  |  |  |
|------|---|--|--|--|
|      | I COMMERCE EXTERIEUR                                  |  |  |  |
| 110  | Exportation et importation de biens                   | Recettes ou paiements effectués au titre des exportations ou importations de biens   |  |  |
| 120  | Avances au titre des opérations du commerce exterieur | Recettes à l'avance ou paiements à l'avance lies à l'exportation ou importation de biens   |  |  |
| 140  | Negoce international                                  | Transferts et rapatriements relatifs aux importations et exportations réalisées dans le cadre des opérations de négoce international |  |  |
| 150  | Retrocessions commerciales                            | retrocessions de réglements relatifs à des opérations commerciales   |  |  |
|      | II SERVICE DE TRANSPORT                               |  |  |  |
| 200  | FRET MARITIME   | Recettes et dépenses au titre du fret maritime   |  |  |
| 210  | CONSIGNATION  | Recettes et dépenses liées à l'activité de consignation  |  |  |
| 215  | FRET AERIEN   | Recettes et dépenses au titre du fret aerien   |  |  |
| 220  | PASSAGER AERIENS (billets d'avions)                   | Recettes et dépenses au titre du transport des passagers aeriens   |  |  |
| 225  | AFFRETEMENT PELERINAGE                                | Recettes et dépenses au titre de l'affretement aérien pelerinage/oumra   |  |  |
| 230  | AUTRES AFFRETEMENTS                                   | Recettes et dépenses au titre des autres affretements  |  |  |
| 240  | SERVICES DHL ET AUTRES MESSAGERIES                    | Recettes et dépenses au titre des service lié à la distribution du courrier  |  |  |
|      | III VOYAGES   |  |  |  |
| 300  | SOINS MEDICAUX  | Recettes et dépenses pour raison de sante  |  |  |
| 305  | SCOLARITE   | Recettes et dépenses à but educatif  |  |  |
| 310  | HEBERGEMENTS PELERINAGE OU OMRA                       | Recettes et dépenses au titre du pélérinage et omra  |  |  |
| 315  | VOYAGES D'AFFAIRES                                    | Autres recettes et dépenses au titre des voyages d'affaires  |  |  |
| 320  | TOURISMES   | Autres recettes et dépenses touristiques   |  |  |
| 325  | MISSION PUBLIQUE                                      | Règlements au titre des missions, formation du secteur secteur public  |  |  |
| 330  | MISSION SECTEUR PRIVE                                 | Règlements au titre des missions,formation du secteur secteur privé  |  |  |
| _    | IV ASSURANCES   |  |  |  |
| 400  | PRIMES AU TITRE DE<br>L'ASSURANCE MARCHANDISE         | Règlements au titre de l'assurance des marchandises (primes)   |  |  |
| 405  | INDEMNITES AU TITRE DE<br>L'ASSURANCE MARCHANDISE     | Règlements au titre de l'assurance des marchandises (indemnites)   |  |  |

| Code | Libelle   | Nature Économique  |
|------|---|--|
| 410  | PRIMES AU TITRE DE<br>L'ASSURANCE DIRECTE                       | Règlements au titre de l'assurance (primes)  |
| 415  | INDEMNITES AU TITRE DE<br>L'ASSURANCE DIRECTE                   | Règlements au titre de l'assurance (indemnites)  |
| 420  | PRIMES AU TITRE DE LA<br>REASSURANCE                            | Règlements au titre de la reassurance (primes)   |
| 425  | INDEMNITES AU TITRE DE LA<br>REASSURANCE                        | Règlements au titre de la reassurance (indemnites)   |
| 430  | PRIMES AU TITRE DES AUTRES<br>ASSURANCES                        | Règlements au titre des autres assurances (primes)   |
| 435  | INDEMNITES AU TITRE DES<br>AUTRES ASSURANCES                    | Règlements au titre des autres assurances (indemnités)   |
|      | V SERVICE DE TELECOMMUNICA                                      | ATION, D'INFORMATIQUE ET D'INFORMATION   |
| 500  | SERVICE DE TELECOMMUNICATION                                    | Règlements relatifs aux services de télécommunication :<br>transmission de sons,d'images, de données           |
| 505  | SERVICE D'INFORMATIQUE  | Règlements relatifs aux services informatiques : matériels et logiciels informatiques et traitement de données |
| 510  | SERVIVE D'INFORMATION   | Règlements relatifs aux services d'information : agences de presse et autres médias                            |
|      | VI SERVICE DE CONSTRUCTION                                      |  |
| 600  | BTP à L'ETRANGER  | Règlement factures liees aux travaux de chantier a l'etranger  |
| 610  | BTP DANS L'ECONOMIE   | Règlement factures liees aux travaux de chantier dans l'economie declarante                                    |
|      | VII SERVICE FINANCIER   |  |
| 700  | SERVICE FINANCIER   | Commissions-Services financiers : intermédiation financière et autres  |
|      | VIII AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES                            |  |
| 800  | LOCATION BREVET,<br>EXPLOITATION MARQUE ETC                     | Recettes ou dépenses au titre de la location de brevets ; exploitation de marques                              |
| 810  | SERVICE DE CONSEIL, DE<br>GESTION                               | Recettes ou dépenses au titre des Services spécialisés de conseil, de gestion                                  |
| 820  | SERVICE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT                             | Recettes ou dépenses au titre des Services de recherche et developpement                                       |
| 830  | SERVICE TECHNIQUE LIE AU COMMERCE                               | Recettes ou dépenses au titre des techniques liés au commerce et autres services                               |
| 840  | PRODUCTIONS DE FILMS-<br>BANDE VIDEO, EMISSION<br>RADIO ET TELE | Recettes ou dépenses liés à la production de film et d'émission de radio et télevision                         |
| 850  | SERVICES PERSONNELS CULTURELS ET RECREATIFS                     | Recettes ou dépenses au titre des autres services personnels et culturels et de loisir                         |
| 860  | SERVICE DE REPARATIONS DE<br>BIENS ET DE MAINTENANCE            | Règlements au titre des opérations de réparations de biens   |

| Code | Libelle  | Nature Économique  |
|------|--|--|
|      | IX SERVICES FOURNIS OU RECU  | S PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES N.I.A  |
| 900  | AMBASSADES, CONSULATS, POSTES DIPLOMATIQUES MAURITANIENS             | recettes et depenses au profit des Ambassades ;postes diplomatiques,organismes internationaux etc. |
| 910  | AMBASSADES, CONSULATS, POSTES DIPLOMATIQUES ETRANGERS                | recettes et dépenses au profit des Ambassades ;postes diplomatiques,organismes internationaux etc. |
|      | X REVENUS  |  |
| 1000 | RENUMERATIONS DU TRAVAIL   | Rémunération du travail (salaires)   |
| 1005 | DIVIDENDES OU AUTRES REVENUS D'INVESTISSEMENT DIRECT                 | Bénéfices distribues des actions et d'autres titres de participation                               |
| 1010 | REVENUS SUR PRETS PUBLICS  | Intérêts lies aux prêts publics  |
| 1015 | REVENUS SUR PRETS BCM  | Intérêts lies aux prêts BCM  |
| 1020 | REVENUS SUR PRETS BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES                | Intérêts lies aux prêts banques et Institutions financiéres  |
| 1025 | REVENUS SUR AUTRES PRETS<br>AUTRES SECTEURS                          | Intérêts lies aux prêts autres   |
| 1030 | REVENUS SUR COMPTE FNRH  | Interets FNRH  |
| 1035 | REVENUS SUR INVESTISSEMENT<br>DE PORTEFEUILLE                        | revenus liés aux investissements de portefeuille   |
| 1040 | REVENUS SUR LES AVOIRS DE RESERVES                                   | interets sur les avoirs de reserves  |
| 1045 | COMPENSATION FINANCIERE  | compensation financiére  |
| 1050 | LICENCE DE PECHE   | licences de peche  |
| 1055 | REDEVANCES PETROLIERE ET<br>MINIERES DES SOCIETES EN<br>EXPLOITATION | redevances petrolieres et miniéres   |
| 1060 | REDEVANCES PETROLIERE ET<br>MINIERES DES SOCIETES EN<br>PROSPECTION  | redevances petrolieres et miniéres   |
|      | XI TRANSFERTS  |  |
| 1100 | DONS PUBLICS   | Transferts intergouvernementaux (aides budgétaires et autres dons gouvernement)                    |
| 1105 | PARTCIPATION A DES<br>ORGANISMES<br>INTERNATIONAUX                   | participations à des organismes internationaux   |
| 1110 | DONS ORGANISMES INTERNATIONAUX                                       | Dons organismes internationaux   |
| 1115 | TAXES, IMPOTS AMENDES faveur PUBLIC                                  | Transferts courants publics divers : taxe,impots,amendes   |
| 1120 | ENVOIE DE FONDS  | Transferts personnels (menages vers menages)   |

| Code | Libelle  | Nature Économique  |
|------|--|--|
| 1125 | SOCIETES DE TRANSFERTS<br>D'ARGENT : WESTERN UNION,<br>MONEY, ET ETC,) | Transferts (Western Union, Money Gram, etc,)   |
| 1130 | PENSIONS- RETRAITES-<br>COTISATION                                     | Réglements au titre des pensions de retraites  |
| 1135 | ECONOMIE SUR REVENUS DES MAURITANIENS                                  | Economie de salaires Mauritaniens  |
| 1140 | ECONOMIE SUR LES REVENUS<br>DES ETRANGERS                              | Economie de salaires etrangers   |
| 1145 | ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG)                                 | dons reçus ou fournis par les ONG  |
|      | XII COMPTE DE CAPITAL  |  |
| 1200 | ACQUISITION D'ACTIFS NON FINANCIERS ET NON PRODUITS                    | Acquisition, cessions brutes d'actifs non financiers non produits  |
| 1210 | DONS POUR INVESTISSEMENTS PUBLICS                                      | tranferts de capital du secteur public   |
| 1220 | LEGS, DONATION, INDEMNITES<br>D'ASSURANCE SUITE<br>CATASTROPHE         | tranfert de capital du secteur privé   |
|      | XIII INVESTISSEMENTS DIRECTS   | ETRANGERS ET DE PORTEFEUILLE   |
| 1300 | IDE RENTRANT DANS LE<br>SECTEUR BANCAIRE                               | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents dans le système bancaire |
| 1305 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES D'EXPLOITATION<br>D'OR               | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/exploitation d'or        |
| 1310 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES DE PROSPECTION<br>D'OR               | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/prospection de l'or      |
| 1315 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES D'EXPLOITATION DU<br>CUIVRE          | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/exploitation cuivre      |
| 1320 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES DE PROSPECTION DE<br>CUIVRE          | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/prospection du cuivre    |
| 1325 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES D'EXPLOITATION DU<br>FER             | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/exploitation du fer      |
| 1330 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES DE PROSPECTION DE<br>FER             | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/prospection du fer       |
| 1335 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES D'EXPLOITATION DU<br>PETROLE         | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/exploitation de pétrole  |

| Code | Libelle   | Nature Économique   |
|------|---|---|
| 1340 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES DE PROSPECTION DE<br>PETROLE      | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/prospection du pétrole              |
| 1345 | IDE RENTRANT DANS LES<br>SOCIETES D'EXPLOITATION<br>AUTRES SECTEURS | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/exploitation autres secteurs        |
| 1350 | IDE RENTRANT DANS LES SOCIETES DE PROSPECTION AUTRES SECTEURS       | recettes au titre des investissements directs réalisés par les<br>non résidents/prospection autres secteurs         |
| 1355 | IDE SORTANT DANS LE SECTEUR<br>BANCAIRE                             | transferts au titre des investissements directs réalisés par les<br>résidents à l'etranger dans le secteur bancaire |
| 1360 | IDE SORTANT DANS LES<br>AUTRES SECTEURS                             | transferts au titre des investissements directs réalisés par les<br>résidents à l'etranger dans les autres secteurs |
| 1365 | INVESTISSEMENT DE PORTETEFEUILLE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE       | recettes et dépenses au titre des investissements de<br>portefeuille administration publique                        |
| 1370 | INVESTISSEMENT PORTEFEUILLE<br>BANQUE CENTRALE                      | recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille banque centrale                                   |
| 1375 | INVESTISSEMENT DE<br>PORTEFEUILLE DE BANQUES                        | recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille des banques                                       |
| 1380 | INVESTI PORTEFEUILLE AUTRES SECTEURS                                | recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille des autres secteurs                               |
|      | XIV EMPRUNTS OU PRETS A<br>LONG ET MOYEN TERME                      |   |
| 1400 | PRETS FMI DU GOUVERNEMENT   | décaissement et remboursement credit et prets FMIà long<br>ou moyen terme faveur Gouvernement                       |
| 1410 | PRÊT FMA DU GOUVERNEMENT  | décaissement et remboursement credit et prets FMAà long<br>ou moyen terme faveur Gouvernement                       |
| 1420 | AIDES BUDGETAIRES   | décaissement et remboursement de l'AIDE BUDGETAIRE à long ou moyen terme faveur Gouvernement                        |
| 1430 | PRÊT PROJET DU<br>GOUVERNEMENT                                      | décaissement et remboursement prêt projet à long ou moyen terme faveur Gouvernement                                 |
| 1440 | PRÊT FMI BCM  | décaissement et remboursement credit et prets FMIà long<br>ou moyen terme faveur Banque Centrale                    |
| 1450 | PRÊT FMA BCM  | décaissement et remboursement credit et prets FMAà long<br>ou moyen terme faveur banque Centrale                    |
| 1460 | AUTRES PRETS BCM  | décaissement et remboursement des autres crédits à long<br>ou moyen terme faveur banque Centrale                    |
| 1470 | PRÊT BANQUES  | décaissement et remboursement credit et prets à long ou moyen terme faveur banques                                  |
| 1480 | PRÊT AUTRES SECTEURS  | décaissement et remboursement des autres crédits à long<br>ou moyen terme faveur autres secteurs                    |
|      | XV EMPRUNTS OU PRETS A COURT TERME                                  | ,   |

| Code | Libelle                           | Nature Économique   |
|------|-----------------------------------|---|
| 1500 | PRÊT GOUVERNEMENT                 | décaissement et remboursement credit et prets projets court terme faveur Gouvernement   |
| 1510 | PRÊT PROGRAMME<br>GOUVERNEMENT    | décaissement et remboursement credit et prets programme court terme faveur Gouvernement |
| 1520 | PRÊT BCM                          | décaissement et remboursement prêt court terme faveur banque centrale                   |
| 1530 | PRÊT BANQUES                      | décaissement et remboursement prêt court terme faveur banque                            |
| 1540 | PRETS AUTRES SECTEURS             | décaissement et remboursement prêt court terme faveur autres secteurs                   |
|      | XVI CREDITS COMMERCIAUX - AVANCES |   |
| 1600 | SECTEUR PUBLIC                    | crédits commerciaux et avances de l'Administration publique                             |
| 1610 | ВСМ                               | crédits commerciaux et avances BCM  |
| 1620 | SECTEUR BANCAIRE                  | crédits commerciaux et avances du secteur bancaire                                      |
| 1630 | AUTRES SECTEURS                   | crédits commerciaux et avances des autres secteurs                                      |
| 1640 | TRANSFERT FNRH                    | retrait du compte FNRH  |

# Annexe no. 3. Crédits commerciaux : Structure des données à collecter pour la BdP et la PEG; Traitement

- 1. Crédits commerciaux—financements des exportations ou des importations des biens, généralement à court terme qui donnent lieu à l'apparition des créances et/ou des engagements au moment de :
  - a. flux physiques (biens<sup>3</sup> expédiés) ne sont pas accompagnés (dans la même période comptable) des règflements;
  - b. avances sont reçues/payées pour des exportations/importations pas encore expédiés;
- 2. Eléments des crédits commerciaux (à suivre dans le cas que le « Rapprochement entre les flux réels et les règlements » réalisé par la Direction de la Politique Monétaire et du Commerce Extérieure est pris en compte dans la BdP).

#### A. Exportations—Financement des Echanges<sup>4</sup>

|                        | Octroi de fir                                     | nancement  | Extinction du financement  |   |  |
|------------------------|---|--|--|---|--|
| Économie<br>(préciser) | Exportations<br>expédiées—Paiement à<br>recevoir  | Avances reçues—Biens<br>non encore expédiés          | Exportations<br>expédiées—Paiement<br>reçu dans la période<br>précédente | Paiements reçus—Biens<br>expédiés dans la période<br>précédente |  |
| Α                      | В   | С  | D  | E   |  |
| 1.                     | Creances<br>exterieures :<br>Augumentation<br>(+) | Engagements<br>exterieures :<br>Augumentation<br>(+) | Engagements<br>exterieures :<br>Diminuation (-)                          | Creances<br>exterieures :<br>Diminuation (-)                    |  |
| Control de qualité     | Flux physiques                                    | Règlements<br>bancaires                              | Flux physiques   | Règlements<br>bancaires   |  |
| Total                  |   |  |  |   |  |

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les services aussi peuvent se financer par crédits commerciaux

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir aussi le Guide pour l'établissement des statistiques selon le MBP6, page 515

#### B. Importations—Financement des échanges

|                        | Octroi de   | financement                                 | Extinction du financement   |  |  |  |
|------------------------|---|---|---|--|--|--|
| Économie<br>(préciser) | Importations<br>reçues—Paiement à<br>effectuer    | Avances versées—Biens<br>non encore reçus   | Importations<br>reçues—Paiement<br>effectué dans la<br>période précédente | Paiements<br>effectués— Biens reçus<br>dans la période<br>précédente |  |  |
| Α                      | В   | С   | D   | E  |  |  |
| 1.                     | Engagements<br>exterieures :<br>Augumentation (+) | Creances exterieures :<br>Augumentation (+) | Creances exterieures<br>: Diminuation (-)                                 | Engagements<br>exterieures :<br>Augumentation (+)                    |  |  |
| Control de qualité :   | Flux physiques                                    | Règlements bancaires                        | Flux physiques  | Règlements<br>bancaires  |  |  |
| Total                  |   |   |   |  |  |  |

#### 3. A collecter comme recettes/paiements à travers les règlements bancaires :

#### Exportations:

- a. Recettes: Avances reçues (pour des biens pas encore expédiés): Passifs extérieurs (+)
- b. Paiements : Paiements reçus (pour des biens expédiés dans la période précédente) : Avoirs extérieurs (-)

#### • Importations:

- a. Recettes: Avances versées (Biens non encore reçus): Passif extérieurs (+)
- b. Paiements : Paiements reçus—Biens expédiés dans la période précédente : Avoirs extérieurs (-)

# 4. En cas d'enquêtes auprès des grands entreprises exportatrices/importatrices, les encours début période/fin période sur revue sont demandés, classifies :

- a. Avoirs extérieurs—créances mentionnées dans les tableaux A et B
- b. Passifs extérieurs—engagements mentionnées dans les tableaux A et B

| Avoirs extérieurs—solde début période | Avoirs extérieurs—solde fin période | (1-2) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-------|
| 1                                     | 2                                   | 3     |
| PEG                                   | PEG                                 | BdP   |

# Annexe no. 4. Estimation des transactions d'investissement direct de l'étranger relatives aux projets de construction publics qui durent plus d'un an-Model chiffré

## 1. Répartition des dépenses en cas d'un chantier des constructions assimile à l'investissement direct de l'étranger/Expenses

|  | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|--|------|------|------|-------|
| Expenditures/Dépenses  |      |      |      |       |
| Wages and salaries/Salaires                                  |      |      |      |       |
| Foreign workers/Travailleurs non-résidents                   | 30   | 20   | 10   | 60    |
| Local workers/Travailleurs résidents                         | 80   | 50   | 20   | 150   |
| Materials/Biens  |      |      |      |       |
| Imported/Importations  | 20   | 25   | 30   | 75    |
| Local/Achetés sur le marché local                            | 10   | 5    | 8    | 23    |
| Imported equipment*/Biens d'équipement importés              | 80   |      |      | 80    |
|  |      |      |      |       |
| Progress payments by the government                          |      |      |      |       |
| = withdrawal of loan/Decaissements effectues par             | 150  | 100  | 200  | 450   |
| l'administration publique                                    | 130  | 100  | 200  | 450   |
|  |      |      |      |       |
| Funds received from the parent company for current expenses/ |      |      |      |       |
| Budget de  | 90   | 55   | 28   |       |
| fonctionnement   |      |      |      |       |
|  |      |      |      |       |
| Depreciation of equipment/Amortissement                      | 15   | 18   | 7    | 40    |
|  |      |      |      |       |
| Total Profit/Revenue total                                   |      |      |      | 102   |

## 2. Total value of the work/Les composantes à considérer pour estimer la valeur totale des travaux relative à l'investissement direct dans la BdP

|  | 20 | 20 | 20 | Tot |
|--|----|----|----|-----|
|  | 11 | 12 | 13 | al  |
| Wages and salaries/Salaires                |    |    |    |     |
| Foreign workers/Travailleurs non-résidents | 30 | 20 | 10 | 60  |
| Local workers/Travailleurs non-résidents   | 80 | 50 | 20 | 150 |
|  |    |    |    |     |
| Materials/Matériaux                        |    |    |    |     |
| Imported/Importations                      | 20 | 25 | 30 | 75  |
| Local/Achetés sur le marché local          | 10 | 5  | 8  | 23  |
|  |    |    |    |     |

|  | 20<br>11 | 20<br>12 | 20<br>13 | Tot<br>al |
|--|----------|----------|----------|-----------|
| Imported equipment (depreciation over 3 years)/Amortissement de biens d'équipement pendant les trois ans | 40       | 25       | 15       | 80        |
|  |          |          |          |           |
|  | 18       | 12       | 0.3      | 38        |
| Total costs of inputs/Coûts d'intrants   | 0        | 5        | 83       | 8         |
| Add profit <sup>5</sup> (= <b>Dividends</b> )/Dividends  | 29       | 20       | 13       | 62        |
|  | 20       | 14       | 0.0      | 45        |
| Total value of work/Valeur totale des travaux  | 9        | 5        | 96       | 0         |

**2011:** (180/388)\*62=**28.7 2012:** (125/388)\*62=**20.0 2013:** (83/388)\*62=**13.3** 

#### 3. Valuer ID à enregistrer dans la balance des paiements :

DI - Liabilities - Equity (= assets of direct investment enterprise)/

ID – Passifs – Participations (créances de l'investisseur direct)

[Total value of the work *plus* Change in the value of equipment (value-depreciation)]

minus Progress payments by the government]/

[Valeur totale des travaux relative aux ID – Remboursements effectués par l'administration publique]

2011: (209 + 40) - 150 = 99

(change of the value of equipment during the year: 0 + (80 - 40) = 40: flux= +40)

(Flux d'amortissement pendant la première année)

2012 : [145 - 25)] - 100 = 20

(Flux d'amortissement pendant la seconde année : 40 - 25 = 15: flux = -25)

2013: [96 - 15)] - 200 = -119

(change of the value of equipment during the year: 15 - 15 = 0: change = -15)

(Flux d'amortissement pendant la troisième année)

#### 4. Balance of payments/Balance des paiements

|                                    | 2011    |        | 2012    |        | 2013    |        |
|------------------------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|                                    | Crédits | Débits | Crédits | Débits | Crédits | Débits |
| Current account/Compte courante    |         |        |         |        |         |        |
| Goods/Biens                        |         | 100    |         | 25     |         | 30     |
|                                    |         |        |         |        |         |        |
| Investment income                  |         |        |         |        |         |        |
| Compensation of employees/Salaires |         | 30     |         | 20     |         | 10     |
| DI-Dividends/Dividendes distribués |         | 29     |         | 20     |         | 13     |
|                                    |         |        |         |        |         |        |

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le bénéfice pour chaque année est calculé en appliquant le taux des coûts de chaque année au total des coûts par rapport au bénéfice total du projet. Tous les bénéfices sont distribués à la société mère (investisseur direct).

|                                       | 2011    |        | 20      | 12     | 20      | 13     |
|---------------------------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|                                       | Crédits | Débits | Crédits | Débits | Crédits | Débits |
| Financial account/Compte financier    |         |        |         |        |         |        |
| Direct investment—liabilities/Passifs |         |        |         |        |         |        |
| Equity/Participations                 | 99      |        | 20      |        |         | 119    |
|                                       |         |        |         |        |         |        |
| Other investment/Emprunts             |         |        |         |        |         |        |
| Loans—liabilities/Passifs             |         |        |         |        |         |        |
| General government/Administration     | 150     |        | 100     |        | 200     |        |
| publique                              | 130     |        | 100     |        | 200     |        |
| Currency and deposits—assets          |         |        |         |        |         |        |
| Numéraire et dépôts—avoirs            |         |        |         |        |         |        |
| extérieures                           |         |        |         |        |         |        |
| DTC/Banques commercailes              |         | 90     |         | 55     |         | 28     |
|                                       |         |        |         |        |         |        |
|                                       | 249     | 249    | 120     | 120    | 200     | 200    |

# Annexe no. 5. Formulaire d'enquête des investissements directs de l'étranger

Enquête aux fins de l'établissement des investissements direct de l'étranger—Formulaire IDE

| Banque Centrale de Maur                | ritanie            | Téléphone (XXX) XXX-XXXX | ( |
|--|--------------------|--------------------------|---|
| Sous—direction de la bala bop@stat.com | ance des paiements | Adresse électronique :   |   |
| Numéro de référence  _                 |                    | Année de référence :     |   |
| À USAGE ADMINISTRATIF UNIQUEMENT Reçu  |                    | 2016                     |   |
| ModifiéVérifié                         |                    |                          |   |

Veuillez tout d'abord lire ce qui suit.

Autorité chargée de la collecte des données : le Règlement sur les statistiques du Mauritanie exige qu'un représentant de l'entreprise à laquelle ce formulaire est adressé le remplisse et le renvoie au Banque Centrale de Mauritanie.

Confidentialité : le Règlement sur les statistiques du Mauritanie garantit en outre la confidentialité des informations portées sur ce formulaire.

Objet de la collecte: ce formulaire sert à la collecte d'informations fiables et à jour sur les investissements directs au Mauritanie, les quelles serviront à établir les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sur les actifs et passifs extérieurs du Mauritanie. Ces statistiques sont publiées tous les trimestres dans Mauritanie: Balance of Payments and International Investment Position, publication qui peut être obtenue auprès du Banque Centrale de Mauritanie.

Délais: après avoir rempli le formulaire, veuillez-nous le renvoyer au plus tard le JJ MM, AAAA.

Mode de transmission: veuillez soumettre le formulaire par courrier postal (adresse) ou électronique (bop@stat.com).

Assistance: si vous avez des questions à poser au sujet du formulaire ou si vous avez besoin d'aide pour le

remplir, veuillez appeler le (XXX) XXX-XXXX ou envoyer un courriel à bop@stat.com.

Merci: nous vous sommes vivement reconnaissants de votre coopération, dont dépend l'exactitude des statistiques de la balance des paiements et de la PEG.

Après avoir rempli le formulaire, veuillez en conserver une copie pour vos archives personnelles.

#### Nom et prénom

#### Statisticien du Mauritanie

| Personne à contacter si nous avons des questions à poser au sujet de ce formulaire : |
|--|
| Nom: Fonction:   |
| Numéro de téléphone : ( )  |
| Indicatif régional   |

#### Instructions à suivre pour remplir le Formulaire IDE

#### Instructions de déclaration

Le Formulaire IDE est à remplir par l'entreprise identifiée à la page 1 du formulaire —à moins que des dispositions différentes n'aient été prises avec le Banque Centrale de Mauritanie. Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire d'enquête avant de le remplir. N'hésitez pas à appeler le (XXX) XXX-XXXX si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire.

#### Conversion en monnaie mauritanienne

Toutes les valeurs sont à exprimer **en milliers de MRU.** Veuillez convertir en ...... du Mauritanie les montants exprimés en monnaies étrangères.

Tous les montants portés sur le formulaire pour les transactions financières, dividendes, intérêts et retenues fiscales à la source doivent être convertis au taux **médian** entre les taux acheteur et vendeur en vigueur à la date de la transaction;

Positions: Toutes les données communiquées doivent être exprimées en milliers de MRU. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise n'est pas libellé en MRU de Mauritanie, veuillez faire la conversion en cette monnaie en utilisant le taux de change de fin d'année.

#### Structure et champ d'application

Le Formulaire IDE sert à recueillir des données trimestrielles/annuelles sur les investissements directs en Mauritanie et comporte les éléments suivants :

Partie A: informations générales sur votre entreprise.

Partie B: investissements entre votre entreprise et ses investisseurs directs étrangers (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui détiennent au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise): (1.1) les participations, (1.2) la dette de l'entreprise investissement direct à l'investisseurs (ou le group); 1.3 les créances de l'entreprise investissement direct envers les entreprise non-résidentes (du group).

#### Définition des entités pour les besoins du questionnaire :

#### **Investisseur direct:**

Un investisseur direct est une entreprise résidente d'une économie qui détient, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une unité est considérée comme un **résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou à l'intention de résider) un an ou davantage au Mauritanie.

#### **Entreprise d'investissement direct :**

Une entreprise d'investissement direct est une entreprise résidente d'une économie dont le capital est détenu directement ou indirectement, à hauteur de 10 % au moins, par une entreprise résidente d'une autre économie.

Une unité est considérée comme un **résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou a l'intention de résider) un an ou davantage au Mauritanie.

Une unité est considérée comme un **non-résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou a l'intention de résider) un an ou davantage à l'étranger.

| п           | . /        |       |
|-------------|------------|-------|
| Entrenrise  | annarentee |       |
| Littlepiise | apparentee | <br>• |

#### **Évaluation des données portées dans les parties B**:

#### Fonds propres des propriétaires :

Veuillez communiquer les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire la valeur nette), quisont des droits sur la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct étrangère ; la valeur nette recouvre :

1) le capital libéré (à l'exclusion de toutes les actions de l'entreprise détenues par elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en

#### sociétés:

- les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le compte de patrimoine de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsque les principes comptables permettent leur inclusion dans les fonds propres des propriétaires);
- 3) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- 4) les gains ou pertes de détention.

De même, veuillez inclure les trois premières composantes indiquées ci-dessus dans le calcul de la valeur des investissements à rebours sous forme de participations—c'est-à-dire des droits de votre entreprise d'investissement direct sur la valeur nette de l'entreprise investisseur direct.

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise (et, par conséquent, pour déterminer les droits de votre investisseur direct étranger sur la valeur nette de votre entreprise), il y a lieu d'exprimer la plupart des actifs financiers à leur juste valeur courante estimée ; les bénéfices réinvestis cumulés doivent être pris en compte ; et l'amortissement des biens immobiliers, des installations et équipements doit être déduit. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à porter aux sections B-E.

#### Instruments de dette :

Prêts, crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations des taux de change). La valeur nominale représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

#### Titres de créance

Veuillez indiquer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du compte de patrimoine.

#### **Transactions**

Les transactions doivent être comptabilisées à leur valeur au moment où elles ont lieu. Si la transaction est en monnaie étrangère, veuillez utiliser le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration si la transaction (par exemple les intérêts reçus ou versés) s'effectue en continu sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) courus en 2016, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Dans le cas des dividendes, veuillez indiquer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (et payés et à payer) en 2016

## Formulaire IDE—Investissements directs de l'étranger

## Partie A. Informations générales sur votre entreprise

| 1.1. Nom de votre entreprise  |                             |   |  |
|---|-----------------------------|---|--|
| 1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le questionnaire   |                             | 1.3. Nom/fonction de l'autre personne à contacter   |  |
| 1.4. Adresse postale  |                             |   |  |
| 1.5. Numéro de telephone  | 1.6. Numéro de<br>télécopie | 1.7. Adresse électronique   |  |
| 1.8. Si le questionnaire est rempli pour l'entreprise par un agent (par exemple un cabinet comptable), veuillez en indiquer les nom, adresses postale et électronique et numéro de téléphone. |                             | 1.9. Je certifie que les informations portées sur ce formulaire sont correctes.  Signature (haut responsable ou agent de l'entreprise) Date |  |

## 1.10. Veuillez indiquer quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe local d'entreprises déclarant, déterminé sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

| A. Agriculture, sylviculture et pêche                                      | K2. Finance et assurance, à l'exclusion de l'intermédiation financière   |
|--|--|
| B. Industries extractives  | L. Activités immobilières  |
| C. Industrie manufacturière  | M. Professions libérales, scientifiques et techniques  |
| D. Approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air climatisé          | N. Services administratifs et de soutien   |
| E. Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie | O. Administration publique   |
| F. Construction  | P. Éducation   |
| G. Commerce de gros et de détail   | Q. Santé publique et action sociale  |
| H. Transports et entreposage   | R. Activités artistiques, récréatives et de loisirs  |
| I. Hôtellerie et restauration  | S. Autres activités de services  |
| J. Information et communication  | T. Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique ; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre |
| K1. Intermédiation financière  | U. Activités des organisations et organes extraterritoriaux  |

### 1.11 Pourcentage du capital de votre entreprise détenu par son ou ses investisseurs directs :

| Économie de l'investisseur direct | Pourcentage détenu au début de la période (1) | Pourcentage détenu à la fin de<br>la pério de (2) |
|-----------------------------------|---|---|
|                                   |   |   |

#### Partie B

1.1 PARTICIPATIONS ET BENEFICE: FONDS PROPRES DES PROPRIETAIRES (c'est-à-dire la valeur nette), qui sont des droits sur la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct étrangère (budget de fonctionnement pour les sociétés sans personnalités juridique)

| 1 | Solde d'ouverture   |                    | MRU              |
|---|---|--------------------|------------------|
|   |   | Augumentations (+) | Diminuations (-) |
| 2 | Achat de titres de participation en numéraire                             |                    |                  |
| 3 | Acquisition de titres de participation en nature (biens d'investissement) |                    |                  |
| 4 | Le résultat net de la période : profit (+)/pertes (-)                     |                    |                  |
| 5 | Dividendes distribués   | xxxxxxxxxx         |                  |
| 6 | Réévaluations d'actifs, en devise   |                    |                  |
| 7 | Réévaluations d'actifs, en monnaie nationale                              |                    |                  |
| 8 | Autre changement pendant la période) * :                                  |                    |                  |
| 9 | Solde de cloture :  |                    |                  |

<sup>\*</sup> Déclarez la nature du changement sous la rurique

## 1.2. DETTE: EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE OBJET DE L'INVESTISSEMENT DIRECT auprès de l'investisseur direct

(ou d'une société non-résidente du même groupe)

| 1   | Solde d'ouverture, dont :                       |                    | L               |
|-----|---|--------------------|-----------------|
| 1.1 | - Solde emprunts à court terme                  |                    | e               |
|     |   |                    | i               |
|     |   | Augumentations (+) | Diminutions (-) |
| 2   | (Nouveaux) Tirages, dont :                      |                    | XXXXXXXXXXX     |
| 2.1 | - à court terme                                 |                    | XXXXXXXXXXX     |
| 3   | Remboursements (y compris remise de la dette),  | XXXXXXXXXXX        |                 |
|     | dont:   |                    |                 |
| 3.1 | - à court terme                                 | XXXXXXXXXXX        |                 |
| 4   | Remboursement par échange de titres, dont :     | XXXXXXXXXXX        |                 |
| 4.1 | - remboursements des emprunts à court terme     | XXXXXXXXXXX        |                 |
| 5   | Réévaluations dues aux variations du taux de    |                    |                 |
|     | change dont :                                   |                    |                 |
| 5.1 | - de prêts à court terme                        |                    |                 |
| 6   | Autres réévaluations, dont :                    |                    |                 |
| 6.1 | - de prêts à court terme                        |                    |                 |
| 7   | Solde de clôture                                |                    |                 |
| 7.1 | - Solde de clôture prêts à court terme          |                    |                 |
| 7.2 | - Solde crédits commerciaux                     |                    |                 |
| 8   | Intérêts dus à l'entreprise non-résidente (pour |                    |                 |
|     | la période sur revue)                           |                    |                 |

## 1.3 CREANCES de l'entreprise résidente envers les entreprises NON-RESIDENTES (du groupe) – actionnaires, filiales, sociétés affiliées

| 1 | Solde d'ouverture  |                    | Lei           |
|---|--|--------------------|---------------|
|   |  | Augumentations (+) | Diminuări (-) |
| 2 | Crédits accordés pendent la période sur revue (tout type des échéances)  |                    | XXXXXXXXXXX   |
| 3 | Recouvrement des dettes (tout type des échéances) : y compris remise de la dette ou recouvrement par échange avec titres de participations | XXXXXXXXXXX        |               |
| 4 | Réévaluations dues aux variations du taux de change  |                    |               |
| 5 | Autres corrections sur le solde d'ouverture  |                    |               |
| 6 | Solde de clôture   |                    |               |
| 7 | Intérêts dues par l'entreprise non-résidente (pour la période sur revue)   |                    |               |